



26 juin 2014

NÉGOCIATION *"Moyens bénévoles"*

Gardons le droit pour chacun d'être acteur de ses activités sociales !

Lancée par le gouvernement sous l'ère Sarkozy début 2010, la négociation "moyens bénévoles" dans les activités sociales fait l'objet de rencontres entre les organisations syndicales et les employeurs depuis le début de l'année 2014, dans le but d'ouvrir une négociation au 2^{ème} semestre 2014.

Pour la FNME CGT, il est nécessaire que cette négociation s'ouvre car depuis la libéralisation du secteur de l'énergie, mais surtout depuis la séparation des entreprises, les employeurs n'ont de cesse de se renvoyer la balle pour justifier des refus de détachement. Témoins récents, la pléthore de refus de détachement d'un grand nombre de bâtisseurs pour le festival d'énergie, jeunes agents volontaires dans la création de leur évènement culturel emblématique ! Mais c'est également un combat quotidien pour animer la vie des SLVies, les conseils d'administration des CMCAS et tout simplement pour faire vivre les activités locales.

Cette négociation porte sur plusieurs volets :

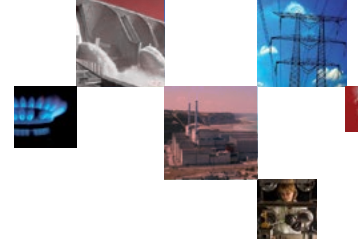
■ **LES MOYENS HUMAINS** : Ils correspondent aux détachements en heures pour permettre aux agents de faire vivre les SLVies, les conseils d'administrations de CMCAS, CCAS, Comités de coordination. C'est également nécessaire pour les commissions des CMCAS et de la CCAS (vacances, patrimoine, sanitaire et sociale, communication, etc.) mais aussi les convoyages et bien d'autres...

Ces moyens humains sont le vecteur de la vie démocratique de nos organismes sociaux. Ils sont également une source d'émancipation pour tous les agents qui souhaitent faire vivre les activités sociales.

■ **LES MOYENS IMMOBILIERS** : Ils permettent aux électriciens et gaziers d'être au contact de leurs organismes sociaux, de trouver des lieux permettant la création des activités sociales et de bénéficier d'infrastructures leur permettant de partir en vacances à moindre coût. Ils participent à la construction de nos activités sociales qui se créent et évoluent au contact des électriciens et gaziers, dans les SLV, les CMCAS, les sites de travail de la CCAS et du comité de coordination des CMCAS.

Les moyens bénévoles, ce sont les outils centraux dans **la construction des activités sociales "PAR" et "POUR"** les agents, qu'elles soient locales (CMCAS et SLVies) ou communes à toutes et tous (CCAS, évènements nationaux, etc.). C'est ce qui en fait leurs richesses et leurs singularités.

Les moyens bénévoles sont définis par des textes règlementaires (Statut des IEG et PERS) ou par des notes d'entreprises datant d'avant la dérèglementation du secteur de l'énergie. Mais ces moyens ont aussi évolué au fil des revendications du personnel, de luttes, de négociations et d'accords locaux, pour répondre aux besoins des électriciens et gaziers.



Contrairement à ce que les employeurs laissent entendre, cette question n'est pas anodine, elle est au cœur de nos activités sociales. Revoir les moyens à la baisse c'est s'attaquer fondamentalement à l'essence de nos activités sociales telles que nous les construisons, PAR et POUR les bénéficiaires.

L'évolution à la baisse des moyens bénévoles, pèserait lourdement sur le développement, la tarification, les contenus et la vie démocratique de nos activités sociales ! La FNME CGT n'acceptera aucun recul de la sorte !

C'est pour cela que la FNME CGT fait d'un préalable à l'entrée en négociations la création d'une cartographie exhaustive des moyens bénévoles dans les activités sociales par les employeurs et partagée par l'ensemble des organisations syndicales. Cette demande est effectuée depuis début 2010 et n'a jamais été réalisée par les employeurs. **Vous comprendrez aisément pourquoi...**

La FNME CGT engage dès cet été l'ensemble des électriciens et gaziers à se mobiliser sur l'ensemble des rencontres, initiatives et mobilisations portées par les syndicats CGT concernant la question des moyens bénévoles, afin que la négociation, qui devrait s'ouvrir au second semestre 2014, aboutisse sur des avancées permettant aux agents de rester de réels acteurs de leurs activités sociales.

Les activités sociales et notamment les moyens bénévoles ne doivent pas faire l'objet d'un quelconque affaiblissement. Au contraire, dans une période d'austérité économique, celles-ci doivent être pérennisées et développées.

Dans ce contexte, la FNME CGT ne rentrera dans les négociations sur les moyens bénévoles qu'avec un seul objectif : gagner plus de social pour les électriciens et gaziers et leurs familles.

Dès lors, la FNME CGT se positionne pour :

- **chaque élu, quelque soit son entreprise, dispose des mêmes droits ;**
- **les volumes de détachement ne peuvent être inférieurs à ceux des années précédentes, prenant comme référence ceux d'avant fusions des CMCAS ;**
- **les conditions d'utilisation des volumes d'heures doivent être à la main des organismes ;**
- **les élus et mandatés dans les activités doivent avoir le droit de circuler dans l'ensemble des entreprises du périmètre de leur responsabilité ;**
- **les compétences acquises dans les responsabilités dans les activités sociales doivent être reconnues, valorisées et permettre une évolution professionnelle ;**
- **le volume d'heures allouées (hors temps de trajet) à chaque structure doit être à composantes multiples : allocations par mandat (SLVie, CMCAS, Coordinations territoriales, CCAS, Comité de coordination, etc.) ; au prorata du nombre de bénéficiaires (AG de SLVie, AG de CMCAS) ; événementielle (convoyages, activités, Soulac, etc.) ;**
- **en fonction du type d'absences, la notion de service ne pourrait être entendue, et celle-ci devra faire l'objet d'une clarification ;**
- **les locaux et équipements nécessaires aux activités sociales doivent être mis gracieusement à disposition par les employeurs pour que tous les bénéficiaires, actifs et pensionnés, puissent y avoir accès ;**
- **les locaux des personnels des activités sociales doivent être écrités sur la base des loyers actuels. L'ensemble du patrimoine des activités sociales doit pouvoir prétendre au tarif préférentiel de l'électricité et du gaz.**

